



Diplôme d'Université Petit appareillage orthopédique à l'officine

Dans le domaine de l'orthopédie, le pharmacien est souvent sollicité pour des demandes de conseils, des prises de mesures, la délivrance de matériel spécifique. Cette formation permet d'acquérir des savoirs pratiques et théoriques en relation avec les aspects réglementaires.

Objectifs

- ▶ Améliorer les compétences théoriques et pratiques des pharmaciens d'officine dans la délivrance du petit appareillage orthopédique.

Publics visés

- ▶ Pharmaciens : salariés ou exerçant à titre libéral
- ▶ Etudiants de pharmacie ayant validé leur 6^{ème} année.

Conditions d'admission

- ▶ La candidature doit être déposée en ligne.

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

INTERVENANTS

Responsables pédagogiques :

- Universitaires

- ▶ Véronique Maupoil, Professeur à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques Philippe Maupas de Tours.
- ▶ Joël Crèche, Professeur à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques Philippe Maupas de Tours.

- Professionnel

- ▶ Brigitte HAVARD, Docteur en Pharmacie

Principaux Intervenants :

- ▶ Médecins et Pharmaciens hospitaliers et universitaires
- ▶ Pharmaciens d'officine
- ▶ Professionnels des sociétés de matériels orthopédiques
- ▶ Professionnels de l'assurance maladie

15 jours (3 x 1 semaine)
Soit 120 heures au total
Groupe de 26 personnes maximum

Lieux de formation :
UFR des Sciences Pharmaceutiques
31 avenue Monge 37200 TOURS

Dates de la formation : du 9 au 13 octobre, du 13 au 17 novembre et du 4 au 8 décembre 2017

Renseignements et inscriptions : Nadia JOUBERT 02.47.36.81.40 nadia.joubert@univ-tours.fr

Tarif 2017/2018 : 1 490 €⁽¹⁾ nets

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinçant leur formation.



Programme de la formation :

- ▶ Rappels d'anatomie et de physiologie
- ▶ Pathologies et appareillages adaptés
- ▶ Cadre juridique
- ▶ Analyse des pratiques professionnelles
- ▶ Evaluation des analyses des pratiques professionnelles

Validation

Délivrance d'un diplôme d'université après contrôle des connaissances sous forme :

- ▶ D'une épreuve écrite
- ▶ D'épreuves pratiques de reconnaissance.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 23 mars 2017 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

